

PUBLICITÉ

mediabask ▾



🔑 Bienvenue aux articles d'abonnés

Vous avez accédé à un article payant en utilisant un clic de votre compte personnel.

14 JAN. 2025

Des élections en désordre à l'UPPA

Les résultats des élections professionnelles à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ont été annulés, suite à des irrégularités observées. Le syndicat étudiant Solidaires pointe du doigt des « conséquences graves » pour l'établissement d'enseignement supérieur.

Mediabask





Laurent Bordes est président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour depuis mars 2021. (Bob Edme)

La Commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) a rendu son verdict. Les résultats des élections pour le renouvellement des instances de l'UPPA, tenues les 25 et 26 novembre dernier, ont été annulés car le président sortant Laurent Bordes aurait « porté atteinte à l'égalité entre les listes candidates ». Une conclusion que le syndicat Solidaires défend et explique.

Manque de neutralité

« Il a été reconnu que le président Bordes avait nui à la sincérité des élections », affirment les membres du syndicat étudiant. Le 27 novembre 2024, la liste UPPA 2028 qui totalisait la moitié des sièges de membres élus dans le conseil d'administration de l'UPPA avait obtenu la majorité à deux voix près.

Alors que sa position lui imposait la neutralité pendant la campagne, Laurent Bordes est soupçonné d'avoir « altéré la sincérité du scrutin » en se présentant clairement au soutien de cette liste, au point de l'incarner. D'après la principale liste d'opposition, Pour une université humaniste et solidaire (UHS), Laurent Bordes aurait « abusé de sa position » afin d'« assurer sa réélection ».

Abus et compromissions

À la demande d'UHS et au nom de 59 requérants, le 13 décembre, la CCOE a annulé les résultats pour l'élection des représentants des personnels du collège B, constitué de maîtres de conférence et autres enseignants, au conseil d'administration. Une décision contestée par Laurent Bordes qui a effectué un recours au tribunal administratif afin d'obtenir son annulation. Face au flou de la situation, un administrateur provisoire a été nommé à compter du 1er janvier. Le mandat de Laurent Bordes prenait fin le 31 décembre 2024.

D'autres abus et faits d'« ingérence » au sein des élections sont reprochés à l'ancien président, accusé de « manigances » dans l'ultime but d'être réélu. Il est également accusé par le syndicat de « compromission avec l'extrême droite ». Le calendrier électoral est suspendu à la décision du tribunal administratif, qui devrait rendre son jugement le 18 février prochain.